

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2566

22 septembre 2015

### SOMMAIRE

ACMBernstein SICAV .....	123122	Immobilier Europa Direkt Property Co 5 S.à r.l. ....	123127
AMO Holding 6 S.A. ....	123167	Immobilière Gaby BIEWER S.à r.l. ....	123128
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 2) S.à r.l. ....	123167	Immobilière Scheleck S.A. ....	123130
An-Ca.Lux S.A. ....	123167	Immobilière Strasbourg S.A. ....	123130
AN-NET Service S.à r.l. ....	123167	Immobilière Tossebiert II S.A. ....	123130
BayernInvest Luxembourg S.A. ....	123124	Immo Horizon S.A. ....	123130
Blue Lake SICAV-SIF .....	123123	Isara Investments S.A. ....	123129
Catolex .....	123168	Ivaldi Multi-Strategy Fund GP .....	123122
Ciresia .....	123168	Ivaldi Multi-Strategy Fund GP .....	123126
Eye Shelter S.A. ....	123130	MKV Aquisition S.à r.l. ....	123167
Fidelity Funds .....	123124	Mojo Digital One GP .....	123155
GGs+ S.à r.l. ....	123127	Mojo Digital One GP .....	123164
Global Spares S.A. ....	123131	Montigny S.A., SPF .....	123125
Global Telecom Acquisitions S.à r.l. ....	123129	Nashville S.à r.l. ....	123125
Globex Africa 1 S.à r.l. ....	123129	Normamed S.A. ....	123125
Gomes Granit S.à r.l. ....	123128	Noverhead 2 S.à r.l. ....	123125
GRE Gin S.à r.l. ....	123128	NUCLEUS (Holdings) S.C.A. ....	123126
Hager Investment .....	123129	Numeraire Fund S.C.A., SICAV-SIF .....	123125
Hellas Telecommunications .....	123128	Orion III European 3 S.à r.l. ....	123126
Hottinger Financial S.A. ....	123128	Orion III European 5 S.à r.l. ....	123126
Immobilier Europa Direkt Property Co 7 S.à r.l. ....	123127	Stream Co SA .....	123122
Immobilier Europa Direkt Property Co 1 S.à r.l. ....	123127	Thematic SICAV .....	123165
Immobilier Europa Direkt Property Co 2 S.à r.l. ....	123127	Tungsten TRYCON Basic Invest Haig .....	123123
Immobilier Europa Direkt Property Co 3 S.à r.l. ....	123127	Valore VI-A S.à r.l. ....	123128
Immobilier Europa Direkt Property Co 3 S.à r.l. ....	123127	Value Opportunity Fund .....	123123

**Stream Co SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 179.825.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l' " Assemblée ") qui a eu lieu le 11 juin 2015 à 17 heures n'a pas pu délibérer sur le point 5 à l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale ordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la " LCSC ").

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de la LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Qui se tiendra au siège social en date du *7 octobre 2015* à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la continuité de la Société conformément à l'article 100 de la LCSC.
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015148766/693/23.

**ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

**NOTICE OF LIQUIDATION OF**

**ACMBernstein SICAV - European Flexible Equity Portfolio  
(the "Portfolio")**

The board of directors of ACMBernstein SICAV (the "Fund") has decided to put the Portfolio into liquidation with effect on 19 October 2015 as that the current assets size of the Portfolio makes it no longer cost efficient or in the best interests of the shareholders to continue to operate it.

The board of directors anticipates that the initial disbursement of liquidation proceeds of the Portfolio will occur on or about 19 October 2015 with the balance, if any, being paid to investors as soon as practicable thereafter.

The board of directors of the Fund will proceed with the liquidation of the Portfolio in accordance with Luxembourg laws and regulations.

The Board of Directors of ACMBernstein SICAV

Référence de publication: 2015154672/17.

**Ivaldi Multi-Strategy Fund GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 164.006.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des Associés prises par écrit le 30 juillet 2015*

L'assemblée approuve la réélection du réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit S. à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 juillet 2015.

*Pour le compte de Ivaldi Multi-Strategy Fund GP*

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015131877/14.

(150142712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

**Blue Lake SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 175.948.

As the quorum of at least one half (50%) of the outstanding shares of the Fund present or represented has not been met at the first extraordinary general meeting of shareholders of the Fund (the "First EGM") and consequently the meeting could not validly deliberate on the proposed amendments of the articles of incorporation of the Fund (the "Articles"), you are kindly invited to attend and vote at the Fund's

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders (the "Second EGM") which will be held on *October 08th, 2015* at 11:00 am Luxembourg time at the registered office of the Fund at 49, Avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg, in order to amend the Articles of the Fund as follows:

The Second EGM will have the following agenda:

Amendment of the definition of Ineligible Investor in the sense that Specified US persons, nonparticipating financial institutions or passive non-financial foreign entities with one or more substantial US owners, as each defined by FATCA and the IGA will henceforth be considered as Ineligible Investors restricted from owning shares of the Fund and subsequent amendment of article 11 of the Articles.

The Second EGM may validly deliberate, regardless of the proportion of the capital present or represented and to be passed, a resolution must be carried by at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

The First EGM held on September 04th, 2015 had been convened with the same agenda as the present Second EGM. Out of 65, 657 shares in issue as at August 31st, 2015, no share was present or represented at the First EGM, which therefore could not validly deliberate on said agenda for lack of quorum.

If you are unable to attend the meeting, you may submit the signed proxy, attached hereto as Appendix 1, by mail to the Fund's registered office at State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, Avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or by facsimile at +352/464010-413 or by e-mail at Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com. Such proxy must arrive by mail, facsimile or e-mail not later than October 06th, 2015.

Any questions from Shareholders on the contents of this convening notice should be directed to the registered office of the Fund.

Luxembourg, September 04th, 2015

For the Board

Référence de publication: 2015148768/755/32.

**Value Opportunity Fund, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. September 2015 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. September 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015149070/11.

(150163132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Tungsten TRYCON Basic Invest Haig, Fonds Commun de Placement.**

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. September 2015 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 1. September 2015.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015149069/11.

(150163094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

**Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of Fidelity Funds ("the Fund") will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 1 October 2015 at 12 noon local time to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 30 April 2015.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 30 April 2015.
3. Approval of the statement of net assets and statement of operations and changes in net assets for the financial year ended 30 April 2015.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election/re-election of thirteen (13) Directors, specifically the re-election of the following eleven (11) present Directors: Mr Barry Bateman, Dr Yousef Al-Awadi, Mr Didier Cherpitel, Mrs Colette Flesch, Mr Takeshi Isayama, Ms Abby Johnson, Mr Alexander Kemner, Dr Arno Morenz, Dr David J. Saul, Dr Erhard Schipporeit and FIL (Luxembourg) S.A. as Corporate Director; the election of Mr Simon Fraser, and the election of Mr Jon Skillman (subject to CSSF approval).
6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 30 April 2015.
7. Election as Auditors of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, Luxembourg.
8. Approval of the payment of dividends for the year ended 30 April 2015 and to declare dividends in respect of the financial year ending 30 April 2016.
9. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

Only holders of Bearer Shares who have deposited their bearer shares with the bearer share Depositary, FIL (Luxembourg) S.A., until 12.00 noon (Luxembourg time) on 29 September 2015 and who wish to attend the Annual General Meeting or vote at the meeting by proxy should contact the Fund at the following address:

FIL (Luxembourg) S.A.  
2a rue Albert Borschette, BP 2174  
L-1021 Luxembourg

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund by 12.00 noon (Luxembourg time) on 29 September 2015 at the latest.

23 July 2015

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015151230/755/41.

**BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 37.803.

Das abgeänderte Verwaltungsreglement vom 30. September 2015 von der BayernInvest Luxembourg S.A. verwalteten REAM QUANT Fonds, eines richtlinienkonformen Investmentfonds gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen wurde am 16. September 2015 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2015153885/13.

(150169613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Normamed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Normamed S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015133150/11.

(150143300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Noverhead 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 187.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Noverhead 2 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015133151/11.

(150143930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Numeraire Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 176.599.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133152/11.

(150144378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 121.581.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Susanne MUNTINGA - van den HOUTEN.

Référence de publication: 2015133148/10.

(150144028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Montigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.632.

- Il est à noter que Monsieur Bastien THOMA, Administrateur de la société MONTIGNY S.A., SPF, est décédé.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

MONTIGNY S.A., SPF

Référence de publication: 2015133137/11.

(150144187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**NUCLEUS (Holdings) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 105.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31/07/2015. Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2015133162/10.

(150143342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Orion III European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 123.011.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion III European 3 S.à r.l. du 30 Juillet 2015*

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion III European 3 S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Étoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion III European 3 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015133173/16.

(150144845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Orion III European 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 856.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 147.542.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion III European 5 S.à r.l. du 30 Juillet 2015*

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion III European 5 S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Étoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion III European 5 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015133174/16.

(150144844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

---

**Ivaldi Multi-Strategy Fund GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 164.006.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 juillet 2015.

*Pour le compte de Ivaldi Multi-Strategy Fund GP*

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015133839/12.

(150145020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilier Europa Direkt Property Co 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 185.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133830/9.

(150144618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilier Europa Direkt Property Co 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133832/9.

(150144616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilier Europa Direkt Property Co 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 188.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133833/9.

(150144615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilier Europa Direkt Property Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 181.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133829/9.

(150144619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilier Europa Direkt Property Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 179.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133828/9.

(150144620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**GGS+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 134.012.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133787/9.

(150144517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---



**Gomes Granit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.167.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé datée du 25 juillet 2015 que la démission du gérant technique, Monsieur Orlando DE AZEVEDO RAMOS, ayant demeuré à L-9190 Vichten, 67, rue Principale, est acceptée.

En conséquence Monsieur Joao RODRIGUES GOMES est gérant unique à partir de ce même jour.

THOLL.

Référence de publication: 2015133791/11.

(150144671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**GRE Gin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Valore VI-A S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015133794/11.

(150144989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.576.900,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015133807/11.

(150144212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 82.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elo ROZENCWAJG

*Administrateur*

Référence de publication: 2015133811/11.

(150144930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Immobilière Gaby BIEWER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 27, op der Rausch.

R.C.S. Luxembourg B 94.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133827/10.

(150145027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.



**Global Telecom Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.828.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 juillet 2015*

Monsieur Hassan Helmy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 juin 2015.

Monsieur Gerbrand Leendert Harm Nijman, né le 16 juillet 1963 à Ijsselmuiden (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 88, Claude Debussylaan, NL-1082 Amsterdam, a été nommé comme gérant avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veuillez prendre note que Monsieur Riccardo Marsili, gérant, réside désormais professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Global Telecom Acquisitions S.à r.l.*

Mme Nathalie Baloze

Référence de publication: 2015133774/19.

(150144756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Globex Africa 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 181.930.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133776/9.

(150144553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Hager Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 44.483.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munzbach, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133813/11.

(150144492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Isara Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.277.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juillet 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2015 que:

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/07/03/2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015133872/15.

(150145300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immo Horizon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 80.275.

—  
*Rectificatif du dépôt L150140433 du 31/07/2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 août 2015.  
Référence de publication: 2015133843/11.  
(150144331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilière Scheleck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 184.145.

—  
*Rectificatif du dépôt L150139827 du 30/07/2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 août 2015.  
Référence de publication: 2015133853/11.  
(150144636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilière Strasbourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 100.585.

—  
*Rectificatif du dépôt L150139825 du 30/07/2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 août 2015.  
Référence de publication: 2015133854/11.  
(150144637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Immobilière Tossebiert II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 100.584.

—  
*Rectificatif du dépôt L150139824 du 30/07/2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 04 août 2015.  
Référence de publication: 2015133855/11.  
(150144638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

**Eye Shelter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 159.398.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015133735/10.  
(150144917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---

Signature.

**Global Spares S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.961.

In the year two thousand fifteen, on the twenty seventh day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of "Global Spares S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, enacted on July 20, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since (the "Articles").

The meeting was presided by Mrs. Solange Wolter-Schieres notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Ludovic Gavatz, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the nine hundred ninety four (994) ordinary shares, all the thirty thousand one (30,001) voting preference shares, and all five (5) non-voting preference shares representing the whole voting shares in the Company, are represented/present so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the thirty-one thousand (31,000) shares currently existing in the share capital of the Company and having a nominal value of Euro 1 (EUR 1) each into a category of class Z ordinary shares composed of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.
3. Reduction of the nominal value of the class Z ordinary shares of the Company so as to reduce it from its current amount of one Euro (EUR 1) each to one Cent (EUR 0.01) each.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 800,995), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to eight hundred thirty one thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 831,995) by issuing eighty million ninety-nine thousand five hundred (80,099,500) new shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each (the "New Shares") to be divided as follows:

- One thousand twenty-one (1,021) ordinary shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class B non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class B voting preferred shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class C non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class C voting preferred shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class D non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty nine (12,014,639) class D voting preferred shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class E non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-eight (12,014,638) class E voting preferred shares

together with the payment of a global share premium to be attached to each of the New Shares of the Company amounting to twenty nine million one hundred ninety- nine thousand five Euros (EUR 29,199,005) (the "Share Premium");

5. Subscription, intervention of the subscribers and payment of the New Shares by way of a contribution in cash amounting to thirty million Euros (EUR 30,000,000);

6. Decrease of the Company's share capital by an amount of thirtyone thousand Euros (EUR 31,000) from its present amount of eight hundred thirty one thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 831,995) to eight hundred thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 800,995) by the cancellation of the category of class Z ordinary shares composed of three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

7. Complete restatement of the articles of association of the Company; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; the shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

The shareholder resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The shareholder resolved to convert thirty-one thousand (31,000) shares currently existing in the share capital of the Company and having a nominal value of Euro 1 (EUR 1) each into a category of class Z ordinary shares composed of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

*Third resolution*

The shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company so as to reduce it from its current amount of one Euro (EUR 1) each to one Cent (EUR 0.01) each.

Therefore, the issued share capital of the Company will be represented by the category of class Z ordinary shares composed of three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

*Fourth resolution*

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 800,995), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to eight hundred thirty one thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 831,995) by issuing eighty million ninety-nine thousand five hundred (80,099,500) new shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each (the “New Shares”) to be divided as follows:

- One thousand twenty-one (1,021) ordinary shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class B non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class B voting preferred shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class C non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class C voting preferred shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class D non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty nine (12,014,639) class D voting preferred shares
- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class E non-voting preferred shares
- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-eight (12,014,638) class E voting preferred shares

together with the payment of a global share premium to be attached to each of the New Shares of the Company amounting to twenty nine million one hundred ninety nine thousand five Euros (EUR 29,199,005) (the “Share Premium”).

*Fifth resolution*

The existing shareholder, after having renounced to its preferential subscription right, decided that the subscription of the New Shares described above shall be satisfied by way of contributions in cash of thirty million Euros (EUR 30,000,000) (the “Contributions”) by the following entities (the “Contributors”):

- Abac Solutions (SCA) SICAR, a partnership limited by shares qualifying as risk capital investment company (société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR)) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 195.108

- Brown University, non-for-profit institution, duly organized and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 121 South Main Street, 9<sup>th</sup> floor, Providence, RI 02903, United States of America.

- QIC Private Capital Pty Ltd, as trustee for QIC Private Equity Fund No.3, an Australian Unit Trust duly organized and existing under the laws of Australia, with registered office at Level 5, Central Plaza 2, 66 Eagle Street, Brisbane, QLD 4169, Australia.

- QIC Investments No.1 Pty Ltd, as trustee for QIC Direct Opportunities Fund, an Australian Unit Trust duly organized and existing under the laws of Australia, with registered office at Level 5, Central Plaza 2, 66 Eagle Street, Brisbane, QLD 4169, Australia.

- Commonfund Capital Co-Investment Opportunities 2015, L.P., a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of State of Delaware (United States of America), with registered office at 15 Old Danbury Road Wilton CT 06897, United States of America.

- Commonfund Capital International Partners VIII, L.P., a limited partnership duly incorporated and validly existing under the laws of State of Delaware (United States of America), with registered office at 15 Old Danbury Road Wilton CT 06897, United States of America.

The shareholder resolved to accept the subscription by the Contributors to the increase of capital of the Company by way of a contribution in cash of an amount of thirty million Euros (EUR 30,000,000).

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon Abac Solutions (SCA) SICAR, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, by virtue of the aforementioned proxy, declared through its proxyholder to subscribe to nine million six hundred eleven thousand eight hundred seventeen (9,611,817) class B voting preferred shares, nine million six hundred eleven thousand eight hundred seventeen (9,611,817) class C voting preferred shares, nine million six hundred eleven thousand eight hundred seventeen (9,611,817) class D voting preferred shares, nine million six hundred eleven thousand eight hundred sixteen (9,611,816) class E voting preferred shares and four hundred ninety (490) ordinary shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to three hundred eighty-four thousand four hundred seventy-seven Euros and fiftyseven-Cents (EUR 384,477.57), together with a global share premium amounting to fourteen million fifteen thousand five hundred twenty-two Euros and thirty-eight Cents (EUR 14,015,522.38), allocated as follows:

- an amount of three million five hundred three thousand eight hundred thirty-five Euros and ninety Cents (EUR 3,503,835.90) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B voting preferred shares, (ii) all new class C voting preferred shares, (iii) all new class D voting preferred shares and (iv) and all class E voting preferred shares it subscribed,

- an amount of one hundred seventy-eight Euros and seventy-eight Cents (EUR 178.78) will be allocated to the share premium account attached to all new ordinary shares it subscribed.

Thereupon QIC Investments No.1 Pty Ltd, as trustee for QIC Direct Opportunities Fund, here represented by Mrs Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 July 2015, here attached, declared to subscribe to five hundred ninety-one thousand four hundred sixty-four (591,464) class B voting preferred shares, one million nine hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight (1,971,688) class B non-voting preferred shares, five hundred ninety-one thousand four hundred sixty-four (591,464) class C voting preferred shares, one million nine hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight (1,971,688) class C non-voting preferred shares, five hundred ninety-one thousand four hundred sixty-four (591,464) class D voting preferred shares, one million nine hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight (1,971,688) class D non-voting preferred shares, five hundred ninety-one thousand four hundred sixty-four (591,464) class E voting preferred shares, one million nine hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight (1,971,688) class E non-voting preferred shares and one hundred thirty-one (131) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to one hundred two thousand five hundred twenty-seven Euros and thirty-nine Cents (EUR 102,527.39), together with a global share premium amounting to three million seven hundred thirty-seven thousand four hundred seventy-two Euros and sixty-four cents (EUR 3,737,472.64), allocated as follows:

- an amount of two hundred fifteen thousand six hundred and eight Euros and seventy-five Cents (EUR 215,608.75) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B voting preferred shares, (ii) all new class C voting preferred shares, (iii) all new class D voting preferred shares and (iv) all new class E voting preferred shares it subscribed,

- an amount of seven hundred eighteen thousand seven hundred fortyseven Euros and forty-nine Cents (EUR 718,747.49) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B non-voting preferred shares, (ii) all new class C non-voting preferred shares, (iii) all new class D nonvoting preferred shares and (iv) all new class E non-voting preferred shares it subscribed, and

- an amount of forty-seven Euros and sixty-eight cents (EUR 47.68) will be allocated to the share premium account attached to all new ordinary shares it subscribed.

Thereupon Brown University, here represented by Mrs Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 July 2015, here attached, declared to subscribe to four hundred sixty-two thousand eighty-one (462,081) class B voting preferred shares, one million five hundred forty thousand three hundred eightyone (1,540,381) class B non-voting preferred shares, four hundred sixty-two thousand eighty-one (462,081) class C voting preferred shares, one million five hundred forty thousand three hundred eighty-one (1,540,381) class C non-voting preferred shares, four hundred sixty-two thousand eighty-one (462,081) class D voting preferred shares, one million five hundred forty thousand three hundred eighty-one (1,540,381) class D non-voting preferred shares, four hundred sixty-two thousand eighty-one (462,081) class E voting preferred shares, one million five hundred forty thousand three hundred eighty-one (1,540,381) class E nonvoting preferred shares and one hundred two (102) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to eighty thousand ninety-nine Euros and fifty Cents (EUR 80,099.50), together with a global share premium amounting to two million nine hundred nineteen thousand nine hundred Euros and fifty-three Cents (EUR 2,919,900.53), allocated as follows:

- an amount of one hundred sixty-eight thousand four hundred forty-four Euros and thirty-four Cents (EUR 168.444,34) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B voting preferred shares, (ii) all



new class C voting preferred shares, (iii) all new class D voting preferred shares and (iv) all new class E voting preferred shares it subscribed,

- an amount of five hundred sixty-one thousand five hundred twenty-one Euros and forty-eight Cents (EUR 561,521.48) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B non-voting preferred shares, (ii) all new class C non-voting preferred shares, (iii) all new class D nonvoting preferred shares and (iv) all new class E non-voting preferred shares it subscribed, and

- an amount of thirty-seven Euros and twenty-five Cents (EUR 37.25) will be allocated to the share premium account attached to all new ordinary shares it subscribed.

Thereupon Commonfund Capital Co-Investment Opportunities, here represented by Mrs Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 July 2015, here attached, declared to subscribe to two hundred seventy-seven thousand two hundred forty-nine (277,249) class B voting preferred shares, nine hundred twenty-four thousand two hundred twenty-nine (924,229) class B nonvoting preferred shares, two hundred seventy-seven thousand two hundred forty-nine (277,249) class C voting preferred shares, nine hundred twenty-four thousand two hundred twenty-nine (924,229) class C non-voting preferred shares, two hundred seventy-seven thousand two hundred forty-nine (277,249) class D voting preferred shares, nine hundred twenty-four thousand two hundred twenty-nine (924,229) class D non-voting preferred shares, two hundred seventy-seven thousand two hundred forty-nine (277,249) class E voting preferred shares, nine hundred twenty-four thousand two hundred twenty-nine (924,229) class E nonvoting preferred shares and sixty-one (61) ordinary shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to forty-eight thousand fifty-nine Euros and seventy-three Cents (EUR 48,059.73), together with a global share premium amounting to one million seven hundred fifty-one thousand nine hundred forty Euros and thirty-one Cents (EUR 1,751,940.31), allocated as follows:

- an amount of one hundred one thousand sixty-six Euros and sixty Cents (EUR 101,066.60) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B voting preferred shares, (ii) all new class C voting preferred shares, (iii) all new class D voting preferred shares and (iv) all new class E voting preferred shares it subscribed,

- an amount of three hundred thirty-six thousand nine hundred twelve Euros eighty-nine Cents (EUR 336,912.89) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B non-voting preferred shares, (ii) all new class C non-voting preferred shares, (iii) all new class D non-voting preferred shares and (iv) all new class E non-voting preferred shares it subscribed, and

- an amount of twenty two Euros and thirty-five Cents (EUR 22.35) will be allocated to the share premium account attached to all new ordinary shares it subscribed.

Thereupon Commonfund Capital International Partners, here represented by Mrs Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 July 2015, here attached, declared to subscribe to one hundred eighty-four thousand eight hundred thirty-two (184,832) class B voting preferred shares, six hundred sixteen thousand one hundred fifty-two (616,152) class B non-voting preferred shares, one hundred eighty-four thousand eight hundred thirty-two (184,832) class C voting preferred shares, six hundred sixteen thousand one hundred fifty-two (616,152) class C nonvoting preferred shares, one hundred eighty-four thousand eight hundred thirtytwo (184,832) class D voting preferred shares, six hundred sixteen thousand one hundred fifty-two (616,152) class D non-voting preferred shares, one hundred eighty-four thousand eight hundred thirty-two (184,832) class E voting preferred shares and six hundred sixteen thousand one hundred fifty-two (616,152) class E non-voting preferred shares and forty-one (41) ordinary shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to thirty-two thousand thirty-nine Euros seventy-seven Cents (EUR 32,039.77), together with a global share premium amounting to one million one hundred sixty-seven thousand nine hundred sixty Euros and eighteen Cents (EUR 1,167,960.18), allocated as follows:

- an amount of sixty-seven thousand three hundred seventy-seven Euros and seventy-three Cents (EUR 67,377.73) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B voting preferred shares, (ii) all new class C voting preferred shares, (iii) all new class D voting preferred shares and (iv) all new class E voting preferred shares it subscribed,

- an amount of two hundred twenty-four thousand six hundred eight Euros, fifty-nine Cents (EUR 224,608.59) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B non-voting preferred shares, (ii) all new class C non-voting preferred shares, (iii) all new class D non-voting preferred shares and (iv) all new class E non-voting preferred shares it subscribed, and

- an amount of fourteen Euros and ninety Cents (EUR 14.90) will be allocated to the share premium account attached to all new ordinary shares it subscribed.

Thereupon QIC Private Capital Pty Ltd, as trustee for QIC Private Equity Fund No.3, here represented by Mrs Solange Wolter, prenamed, by virtue of a proxy given on 27 July 2015, here attached, declared to subscribe to one hundred ninety-six (196) ordinary shares, eight hundred eighty-seven thousand one hundred ninety-six (887,196) class B voting preferred shares, two million nine hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-one (2,957,531) class B nonvoting preferred shares, eight hundred eighty-seven thousand one hundred ninety-six (887,196) class C voting preferred shares, two million nine hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-one (2,957,531) class C non-voting preferred shares, eight hundred eighty-seven thousand one hundred ninety-six (887,196) class D voting preferred shares, two million nine hundred fifty seven thousand five hundred thirty-one (2,957,531) class D non-voting preferred shares, eight hundred eighty-seven thou-

sand one hundred ninety-six (887,196) class E voting preferred shares and two million nine hundred fifty-seven thousand five hundred thirty-one (2,957,531) class E non-voting preferred shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to one hundred fifty-three thousand seven hundred ninety-one Euros and four Cents (EUR 153,791.04), together with a global share premium amounting to five million six hundred six thousand two hundred eight Euros and ninety six Cents (EUR 5,606,208.96), allocated as follows:

- an amount of three hundred twenty-three thousand four hundred thirteen Euros and thirteen Cents (EUR 323,413.13) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B voting preferred shares, (ii) all new class C voting preferred shares, (iii) all new class D voting preferred shares and (iv) all new class E voting preferred shares it subscribed, and

- an amount of one million seventy-eight thousand one hundred twentyone Euros twenty-three Cents (EUR 1,078,121.23) will be allocated to the share premium account attached respectively to (i) all new class B non-voting preferred shares, (ii) all new class C non-voting preferred shares, (iii) all new class D nonvoting preferred shares and (iv) all new class E non-voting preferred shares it subscribed, and

- an amount of seventy-one Euros and fifty-two Cents (EUR 71.52) will be allocated to the share premium account attached to all new ordinary shares it subscribed.

*Evidence of the contribution's existence*

The amount of thirty million Euro (EUR 30,000,000) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank account.

*Sixth resolution*

The shareholder and the Contributors further resolved to decrease the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) from its present amount of eight hundred thirty one thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 831,995) to eight hundred thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 800,995) by the cancellation of the category of class Z ordinary shares composed of three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

It is hereby specified that the amount resulting from the share capital decrease shall be directly reimburse to Abac Solutions (SCA) SICAR.

In accordance with provisions of article 69(2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is hereby reminded that to the extent the share capital decrease is carried out by means of a repayment to the shareholder, creditors whose claims predate the publication in the Mémorial of the minutes of the present meeting may, within 30 days from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting in urgency matters. The president may only reject such an application if the creditor already has adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the Company.

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholder and the Contributors resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company to be read as follows:

**I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "Global Spares S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is furthermore the acquisition, sale, administration and renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.



Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

## II. Capital - Shares

**Art. 5.** For the purpose of the following Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares (defined below) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares (defined below) pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares (defined below) pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the board of directors of the Company in good faith and with a view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of directors will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period and the Class E Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date not earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares (defined below).

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares (defined below).

**Art. 6.** The issued share capital of the Company amounts to eight hundred thousand nine hundred ninety-five Euros (EUR 800,995) represented by eighty million ninety-nine thousand five hundred (80,099,500) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and divided into:

- One thousand twenty one (1,021) ordinary shares (the "Ordinary Shares")

- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class B non-voting preferred shares (the "Class B NV Shares")

- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class B voting preferred shares (the "Class B V Shares" and together with Class B NV Shares, the "Class B Shares")

- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class C non-voting preferred shares (the “Class C NV Shares”)

- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class C voting preferred shares (the “Class C V Shares” and together with Class C NV Shares, the “Class C Shares”)

- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class D non-voting preferred shares (the “Class D NV Shares”)

- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-nine (12,014,639) class D voting preferred shares (the “Class D V Shares” and together with Class D NV Shares, the “Class D Shares”)

- Eight million nine thousand nine hundred eighty-one (8,009,981) class E non-voting preferred shares (the “Class E NV Shares”)

- Twelve million fourteen thousand six hundred thirty-eight (12,014,638) class E voting preferred shares (the “Class E V Shares”, and together with Class E NV Shares, the “Class E Shares”) The Class A NV Shares, Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares will be collectively referred hereafter to as the “Preference Shares”).

The Class A NV Shares, the Class B NV Shares, the Class C NV Shares, the Class D NV Shares and the Class E NV Shares will be collectively referred hereafter to as the “Non-Voting Preference Shares”

The Class B V Shares, the Class C V Shares, the Class D V Shares and the Class E V Shares will be collectively referred hereafter to as the “Voting Preference Shares”.

For the sake of clarity, the Ordinary Shares and the Preference Shares will be individually referred hereafter to as a “share” and collectively as “shares”.

In addition to the corporate capital, there may be set up share premium accounts into which any share premium paid by a shareholder of the Company at the subscription of their own shares is transferred (the “Relevant Share Premium Account”). For the purpose of these Articles, the share premium accounts to be attached to the holders of a same class of shares may be referred to as the relevant class share premium account (the “Relevant Class Share Premium Account”).

The share capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares, and Preference Shares.

Each Ordinary Share and each Voting Preference Share is entitled to one vote.

Each Non-Voting Preference Share will only carry out limited voting rights meaning that the holders of Non-Voting Preference Shares shall only be entitled to vote (each Non-Voting Preference Share giving rise to one vote) in every general meeting called upon to deal with the following matters:

- The issue of new shares carrying preferential rights.
- The determination of the preferential cumulative dividend attaching to the Non-Voting Preference Shares.
- The conversion of the Non-Voting Preference Shares into Ordinary Shares or Voting Preference Shares, as the case may be.
- The decrease of the share capital of the Company.
- Any change to the corporate purpose of the Company.
- The issue of convertible bonds.
- The dissolution of the Company before its term.
- The conversion of the Company into a company of another legal form.

The Non-Voting Preference Shares may be issued and remain in existence only if the following cumulative conditions are complied with:

- Non-Voting Preference Shares having the limited voting rights as stated above do not represent more than half of the share capital of the Company.
- In case of distribution of profits, Non-Voting Preference Shares will confer the right to a preferential and cumulative dividend.
- Non-Voting Preference Shares will confer a preferential right to the reimbursement of the relevant shareholder contribution.

Should the conditions stated above cease to be fulfilled, the holder(s) of the Non-Voting Preference Shares will recover the voting rights attached to the Voting Preference Shares or, if the Voting Preference Shares have been converted to Ordinary Shares, then the voting rights attached to the Ordinary Shares, as the case may be.

If, despite the existence of profits available for that purpose, the preferred cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years (and until such time as all cumulative dividends shall have been paid in full) the holder(s) of the Non-Voting Preference Shares will recover the voting rights attached to the Ordinary Shares or Voting Preference Shares, as the case may be.

The Non-Voting Preference Shares may be converted at any time into Voting Preference Shares of equivalent letter class, as the case may be, upon a resolution of the extraordinary general meeting of shareholder(s) at the majority requested for the change of Articles or, if the relevant Voting Preference Shares have been converted already into Ordinary Shares, then the Non-Voting Preference Shares may be converted by the same method into Ordinary Shares.

**Art. 7.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Redemptions of the shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- To the extent the redemption price is in excess of the nominal value of the shares, any repurchase of shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves.

- Any repurchase of the Preference Shares shall be made by the Company for an amount corresponding to the sum of:

(i) the aggregate nominal value of the redeemed Preference Shares,

(ii) the share premium attached to the redeemed Preference Shares, including the amount allocated from the share premium attached to Preference Shares to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of 10% of the new share capital after the redemption (if any); and

(iii) any preferred dividend accrued but not yet paid.

From an accounting standpoint, such redemption price shall be paid first out of the share capital and share premium before any debit is made to distributable profits and reserves.

- The repurchased shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the shareholder(s), by a decision of the general shareholder(s)' meeting in accordance with the manner required for amendment of the Articles.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of the Preference Shares may only be made within the respective Class Periods:

- The period for the Class B Shares is the period starting on the day of the Incorporation of the Company and ending on no later than December 31, 2016 (the "Class B Period").

- The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than December 31, 2017 (the "Class C Period").

- The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on December 31, 2018 (the "Class D Period").

- The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than December 31, 2019 (the "Class E Period").

Where a class of the Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of the Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class E Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class B to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of the Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of the Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the shareholder(s) pro-rata to their holding in the share capital allocated to such class(es), taking however, into account the Class A NV Entitlement pursuant to Article 18. For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the board of directors, of in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the board of directors can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality. For the avoidance of doubt, when determining and allocating the Cancellation Amount to the holders of each class(es) of shares, the board of directors shall always take into account the Class NV Entitlement in the profits of the Company pursuant to Article 18.

**Art. 8.** Subject to any legal or contractual restrictions to the contrary, the shares of the Company are freely transferable. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

The bearer shares will be deposited with a depositary appointed by the board of directors, as the case may be, and which meets the conditions set out by the Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convened by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Thursday of the month of June at 06:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and/or French:

- a. The name and address of the shareholder.
- b. The number of shares he owns.
- c. Each resolution upon which a vote is required.
- d. A statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required.
- e. A box for each resolution to be considered.
- f. An invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting.
- g. A mention of the place and date of execution of the form.
- h. The signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be.
- i. The following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

#### IV. Board of directors

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least two (2) directors having A signatory powers and at least one (1) director having B signatory powers, either shareholders or not.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from amongst its members a chairman, and may choose from amongst its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting, which shall be in Luxembourg.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence or in the case of his attendance at any meeting of the board of directors from outside Luxembourg, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting provided that such director is present in Luxembourg for the relevant meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors five (5) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the written notice of the meeting must be given two (2) days in advance. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the location of the greatest number of directors present together (provided that this must be in Luxembourg) or if that circumstance is not satisfied, at the location of the Chairman of the meeting (who shall be in Luxembourg).

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Décisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting provided that any resolution shall be approved by at least one (1) director having A signatory power and one (1) director having B signatory power. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

In case of emergency decisions to be taken, the board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 14.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of



directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 15.** The Company will be bound (i) by the joint signature of one (1) director having A signatory powers and one (1) director having B signatory powers or (ii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

#### V. Supervision of the company

**Art. 16.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 18.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

For every financial year of the company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of the Non-Voting Preference Shares are entitled to a preferred fixed cumulative dividend of 0.1% a year, computed on the nominal amount of the Non-Voting Preference Shares (the “Preferred NV Dividend”). Preferred NV Dividends will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year’s Preferred NV Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in the following order (the “Preferred Dividend”):

- The holder(s) of the Class A NV Shares shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class A NV Shares.
- The holder(s) of the Class B NV Shares shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class B NV Shares.
- The holder(s) of the Class B V Shares shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class B V Shares.
- The holder(s) of the Class C NV Shares shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class C NV Shares.
- The holder(s) of the Class C V Shares shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class C V Shares.
- The holder(s) of the Class D NV Shares shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class D NV Shares.
- The holder(s) of the Class D V Shares shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class D V Shares.
- The holder(s) of the Class E NV Shares shall be entitled to a dividend equal to 11% of the nominal value of the Class E NV Shares.
- The holder(s) of the Class E V Shares shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class E V Shares.
- The holder of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Ordinary Shares.

The balance shall be allocated as follows pursuant to a decision taken by the general meeting of shareholders:

- Upon the occurrence of a repurchase and cancellation of any entire class pursuant to Article 7, a percentage of the Cancellation Amount corresponding to the shareholding of the holder(s) of the Class A NV in the whole capital of the Company has to be allocated to holder(s) of the Class A NV pro rata to their shareholding in the class A NV (the “Class A NV Entitlement”).

- The remaining balance to the holder(s) of the Ordinary Shares.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may resolve to pay interim dividends with respect to the Non-Voting Preference Shares (“Preferred NV Interim Dividend”) and the Ordinary Shares and Preference Voting

Shares (“Preferred Interim Dividend”), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of such interim dividends shall be first allocated to the payment of the Preferred NV Interim Dividend and should be done in the same order as stated above. For the purpose of interim dividends, interim dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 360 days.

Any director may require, at his sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company’s expenses. The declaration of Preferred NV Interim Dividends shall be limited to the dividends accumulated on the Non-Voting Preference Shares as at the day this decision is taken. The Preferred Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred NV Interim Dividend. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

## VII. Liquidation

**Art. 19.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Upon dissolution of the Company, subject to the prior payment of the Company’s creditors and to the availability of funds, the holder(s) of the Non-Voting Preference Shares have a preferred right to the repayment of their contributions plus any accrued but unpaid Preferred NV Dividend compared to the holders of Ordinary Shares and holders of Voting Preference Shares (i.e.: Non-Voting Preference Shares and share premium attached to the Non-Voting Preference Shares) and accrued dividend linked to the Non-Voting Preference Shares or declared but not yet paid at that time.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 20.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 21.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business, the meeting is adjourned.

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, [he/she] signed together with the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire de «Global Spares S.A.», une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée aux termes d’un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 20 juillet 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et en cours d’immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la “Société”). Les statuts n’ont été jamais modifiés (les «Statuts»);

L’assemblée est présidée par Madame Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a nommé en tant que secrétaire et l’assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Ludovic Gavatz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a requis le notaire instrumentant d’acter que:



I. L'actionnaire présent ou représenté et le nombre des actions détenues par lui sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations, signées par le comparant et le notaire resteront annexées afin d'être enregistrées avec le présent procès-verbal.

II. Il est démontré sur la liste de présence que l'ensemble des neuf-cent quatre-vingt-quatorze (994) actions ordinaires, l'ensemble des trente mille et une (30,001) actions de préférence avec droit de vote et l'ensemble des cinq (5) actions de préférence sans droit de vote, représentant l'ensemble des actions avec droit de vote de la Société, sont présentes/représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement de tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire confirme en avoir été dûment informé au préalable.

III. L'assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Conversion de trente-et-une mille (31.000) actions existantes actuellement dans le capital social de la Société et ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune en une catégorie d'actions ordinaires de classe Z composée de trente-et-une mille (31.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

3. Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de classe Z de la Société afin de la porter de sa valeur actuelle d'un Euro (1 EUR) par action à un Cent (0,01 EUR) par action;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (800.995 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-une mille Euros (31.000 EUR) à huit cent trente-et-une mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (831.995 EUR), par l'émission de quatre-vingt millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (80.099.500) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions») à diviser comme suit:

- Mille vingt-et-une (1.021) actions ordinaires

- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe B sans droit de vote

- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de classe B avec droit de vote

- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe C sans droit de vote

- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de classe C avec droit de vote

- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe D sans droit de vote

- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de classe D avec droit de vote

- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe E sans droit de vote

- Douze millions quatorze mille six cent trente-huit (12.014.638) actions de préférence de classe E avec droit de vote

ensemble avec le paiement d'une prime d'émission qui sera attachée à chacune des Nouvelles Actions de la Société d'un montant global de vingt-neuf million cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq Euros (29.199.005 EUR) (la «Prime d'Emission»);

5. Souscription, intervention des souscripteurs et paiement des Nouvelles Actions par apport en numéraire d'un montant de trente million d'Euros (30.000.000 EUR);

6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-et-une mille Euros (31.000 EUR) de son montant actuel de huit cent trente-et-une mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (831.995 EUR) à un montant de huit cent mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (800.995 EUR) par l'annulation de la catégorie d'actions ordinaires de classe Z composée de trois millions cent mille actions ordinaires (3.100.000) ayant une valeur nominale d'un cent (0.01 EUR) chacune;

7. Refonte complète des statuts de la Société; et

8. Divers.

Après l'approbation par l'actionnaire de ce qui a été exposé précédemment, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

L'actionnaire a décidé de renoncer à son droit de convocation préalable pour la présente assemblée; l'actionnaire a reconnu avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et a considéré avoir été valablement convoqué et a donc accepté de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour.

L'actionnaire a également reconnu que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à sa disposition suffisamment à l'avance afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de convertir trente et un mille (31.000) actions existantes actuellement dans le capital social de la Société et ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune en une catégorie d'actions ordinaires de classe Z composée de trente et un mille (31.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'1 Euro (1 EUR) chacune.

### *Troisième résolution*

L'actionnaire a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la Société afin de porter leur valeur actuelle d'un Euro (1 EUR) chacune à un Cent (0,01 EUR) chacune.

Par conséquent, le capital social émis de la Société sera représenté par la catégorie d'actions ordinaires de classe Z composée de trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'1 cents (0.01 Euro) chacune.

### *Quatrième résolution*

L'actionnaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (800.995 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) à huit cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (831.995 EUR), par l'émission de quatre-vingt millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (80.099.500) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Actions») à diviser comme suit:

- Mille vingt-et-une (1.021) actions ordinaires
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe B sans droit de vote
- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de classe B avec droit de vote
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe C sans droit de vote
- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de classe C avec droit de vote
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe D sans droit de vote
- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de classe D avec droit de vote
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-un (8.009.981) actions de préférence de classe E sans droit de vote
- Douze millions quatorze mille six cent trente-huit (12.014.638) actions de préférence de classe E avec droit de vote ensemble avec le paiement d'une prime d'émission qui sera attachée à chaque Nouvelle Action de la Société d'un montant global de vingt-neuf million cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq Euros (29.199.005 EUR) (la «Prime d'Émission»).

### *Cinquième résolution*

L'actionnaire existant a renoncé à son droit de souscription préférentiel et a décidé que la souscription des Nouvelles actions telle que décrite ci-dessus se fera par un apport en numéraire de trente millions d'Euros (30.000.000 EUR) (la «Contribution») par les entités suivantes (les «Contributeurs»):

- Abac Solutions (SCA) SICAR, une société en commandité par actions qualifiée en tant que société d'investissement en capital à risque, valablement constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.108.
- Brown University, une institution à but non lucratif (non-for-profit institution), valablement constituée et existante selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 121 South Main Street, 9<sup>th</sup> floor, Providence, RI 02903, Etats-Unis d'Amérique.
- QIC Private Capital Pty Ltd, agissant en tant que fiduciaire (trustee) de QIC Private Equity Fund No.3, un trust (Australian Unit Trust) valablement constitué et existant selon les lois de l'Australie, ayant son siège social à Level 5, Central Plaza 2, 66 Eagle Street, Brisbane, QLD 4169, Australie.
- QIC Investments No.1 Pty Ltd, agissant en tant que fiduciaire (trustee) QIC Direct Opportunities Fund, un trust (Australian Unit Trust) valablement constitué et existant selon les lois de l'Australie, ayant son siège social à Level 5, Central Plaza 2, 66 Eagle Street, Brisbane, QLD 4169, Australie.
- Commonfund Capital Co-Investment Opportunities 2015, L.P., une société en commandite (limited partnership) valablement constituée et existante selon les lois de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 15 Old Danbury Road Wilton CT 06897, Etats-Unis d'Amérique.
- Commonfund Capital International Partners VIII, L.P., une société en commandite (limited partnership) valablement constituée et existante selon les lois de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 15 Old Danbury Road Wilton CT 06897, Etats-Unis d'Amérique.

L'actionnaire a décidé d'accepter la souscription par les Contributeurs afin d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de trente millions d'Euros (30.000.000 EUR).

### *Intervention des contributeurs - Souscription - Paiement*

Par la suite, Abac Solutions (SCA) SICAR, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à neuf millions six cent onze mille huit cent dix-sept (9.611.817) actions de préférence de classe B avec droit de vote, neuf millions six cent onze mille huit cent dix-sept (9.611.817) actions de préférence de classe C avec droit de vote, neuf millions six cent onze mille huit cent dix-sept (9.611.817) actions de préférence de classe D avec droit de vote, neuf millions six cent onze mille huit cent seize (9.611.816) actions de préférence

de classe E avec droit de vote et quatre-cent quatre-vingt-dix (490) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et de les libérer entièrement par le versement en numéraire de trois cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-sept Euros et cinquante-sept Cents (384.477,57 EUR), ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de quatorze millions quinze mille cinq cent vingt-deux Euros et trente-huit Cents (14.015.522,38 EUR), alloué comme suit:

- un montant de trois millions cinq cent trois mille huit cent trente-cinq Euros et quatre-vingt-dix Cents (3.503.835,90 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) nouvelles actions de préférence de classe B avec droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C avec droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D avec droit de vote, (iv) et de nouvelles actions de préférence de classe E avec droit de vote souscrites, et

- un montant de cent soixante-dix-huit Euros et soixante-dix-huit Cents (178,78 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché à l'ensemble des nouvelles actions ordinaires souscrites.

Par la suite, QIC Investments No.1 Pty Ltd, agissant en tant que fiduciaire (trustee) QIC Direct Opportunities Fund, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 27 juillet 2015, ciannexée a déclaré souscrire à cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-quatre (591.464) actions de préférence de classe B avec droit de vote, un million neuf cent soixante-onze mille six cent quatre-vingt-huit (1.971.688) actions de préférence de classe B sans droit de vote, cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-quatre (591.464) actions de préférence de classe C avec droit de vote, un million neuf cent soixante-onze mille six cent quatre-vingt-huit (1.971.688) actions de préférence de classe C sans droit de vote, cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-quatre (591.464) actions de préférence de classe D avec droit de vote, un million neuf cent soixante-onze mille six cent quatre-vingt-huit (1.971.688) actions de préférence de classe D sans droit de vote, cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-quatre (591.464) actions de préférence de classe E avec droit de vote, un million neuf cent soixante-onze mille six cent quatre-vingt-huit (1.971.688) actions de préférence de classe E sans droit de vote et cent trente-et-un (131) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et de les libérer entièrement par le versement en numéraire de cent deux mille cinq cent vingt-sept Euros et trente-neuf Cents (102.527,39 EUR), ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de trois millions sept cent trente-sept mille quatre cent soixante-douze Euros et soixante-quatre Cents (3.737.472,64 EUR), alloué comme suit:

- un montant de deux cent quinze mille six cent huit Euros et soixante-quinze Cents (215.608,75 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B avec droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C avec droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D avec droit de vote, (iv) des nouvelles actions de préférence de classe E avec droit de vote souscrites,

- un montant de sept cent dix-huit mille sept cent quarante-sept Euros et quarante-neuf Cents (718.747,49 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) nouvelles actions de préférence de classe B sans droit de vote, (ii) nouvelles actions de préférence de classe C sans droit de vote, (iii) nouvelles actions de préférence de classe D sans droit de vote, (iv) nouvelles actions de préférence de classe E sans droit de vote souscrites et

- un montant de quarante-sept Euros et soixante-huit Cents (47,68 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché à l'ensemble des nouvelles actions ordinaires souscrites.

Par la suite, Brown University, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 27 juillet 2015, ci-annexée a déclaré souscrire à quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-un (462.081) actions de préférence de classe B avec droit de vote, un million cinq cent quarante mille trois cent quatre-vingt-un (1.540.381) actions de préférence de classe B sans droit de vote, quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-un (462.081) actions de préférence de classe C avec droit de vote, un million cinq cent quarante mille trois cent quatre-vingt-un (1.540.381) actions de préférence de classe C sans droit de vote, quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-un (462.081) actions de préférence de classe D avec droit de vote, un million cinq cent quarante mille trois cent quatre-vingt-un (1.540.381) actions de préférence de classe D sans droit de vote, quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt-un (462.081) actions de préférence de classe E avec droit de vote, un million cinq cent quarante mille trois cent quatre-vingt-un (1.540.381) actions de préférence de classe E sans droit de vote et cent deux (102) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et de les libérer entièrement par le versement en numéraire de quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-neuf Euros et cinquante Cents (80.099,50 EUR), ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de deux millions neuf cent dix-neuf mille neuf cent Euros et cinquante-trois Cents (EUR 2.919.900,53 EUR), alloué comme suit:

- un montant de cent soixante-huit mille quatre cent quarante-quatre Euros et trente-quatre Cents (168.444,34 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B avec droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C avec droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D avec droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E avec droit de vote souscrites,

- un montant de cinq cent soixante-et-un mille cinq cent vingt-et-un Euros et quarante-huit Cents (561.521,48 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B sans droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C sans droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D sans droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E sans droit de vote souscrites et,

- un montant de trente-sept Euros et vingt-cinq Cents (37,25 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché à l'ensemble des nouvelles actions ordinaires souscrites.

Par la suite, Commonfund Capital Co-Investment Opportunities, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 27 juillet 2015, ci-annexée a déclaré souscrire à deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf (277.249) actions de préférence de classe B avec droit de vote, neuf cent vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf (924.229) actions de préférence de classe B sans droit de vote, deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf (277.249) actions de préférence de classe C avec droit de vote, neuf cent vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf (924.229) actions de préférence de classe C sans droit de vote, deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf (277.249) actions de préférence de classe D avec droit de vote, neuf cent vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf (924.229) actions de préférence de classe D sans droit de vote, deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-neuf (277.249) actions de préférence de classe E avec droit de vote, neuf cent vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf (924.229) actions de préférence de classe E sans droit de vote et soixante-et-une (61) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et de les libérer entièrement par le versement en numéraire de quarante-huit mille cinquante-neuf Euros et soixante-treize Cents (48.059,73 EUR), ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant d'un million sept cent cinquante-un mille neuf cent quarante Euros et trente-et-un Cents (1.751.940,31 EUR), alloué comme suit:

- un montant de cent-et-un mille soixante-six Euros et soixante Cents (101.066,60 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B avec droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C avec droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D avec droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E avec droit de vote souscrites,

- un montant de trois cent trente-six mille neuf cent douze Euros et quatre-vingt-neuf Cents (336.912,89 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B sans droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C sans droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D sans droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E sans droit de vote souscrites et,

- un montant de vingt-deux Euros et trente-cinq Cents (22,35 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché à l'ensemble des nouvelles actions ordinaires souscrites.

Par la suite, Commonfund Capital International Partners, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 27 juillet 2015, ci-annexée a déclaré souscrire à cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-deux (184.832) actions de préférence de classe B avec droit de vote, six cent seize mille cent cinquante-deux (616.152) actions de préférence de classe B sans droit de vote, cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-deux (184.832) actions de préférence de classe C avec droit de vote, six cent seize mille cent cinquante-deux (616.152) actions de préférence de classe C sans droit de vote, cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-deux (184.832) actions de préférence de classe D avec droit de vote, six cent seize mille cent cinquante-deux (616.152) actions de préférence de classe D sans droit de vote, cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-deux (184.832) actions de préférence de classe E avec droit de vote, six cent seize mille cent cinquante-deux (616.152) actions de préférence de classe E sans droit de vote et quarante-et-une (41) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et de les libérer entièrement par le versement en numéraire de trente-deux mille trente-neuf Euros soixante-dix-sept Cents (32.039,77), ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant d'un million cent soixante-sept mille neuf cent soixante Euros et dix-huit Cents (1.167.960,18 EUR), alloué comme suit:

- un montant de soixante-sept mille trois cent soixante-dix-sept Euros et soixante-treize Cents (67.377,73 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B avec droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C avec droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D avec droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E avec droit de vote souscrites,

- un montant de deux cent vingt-quatre mille six cent huit Euros et cinquante-neuf Cents (224.608,59 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B sans droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C sans droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D sans droit de vote, (iv) des nouvelles actions de préférence de classe E sans droit de vote souscrites et

- un montant de quatorze Euros et quatre-vingt-dix Cents (14,90 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché à l'ensemble des nouvelles actions ordinaires souscrites.

Par la suite, QIC Private Capital Pty Ltd, agissant en tant que fiduciaire (trustee) de QIC Private Equity Fund No.3, ici représentée par Madame Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée le 27 juillet 2015, ci-annexée a déclaré souscrire à cent quatre-vingt-seize (196) actions ordinaires, huit cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-seize (887,196) actions de préférence de classe B avec droit de vote, deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent trente-et-une (2,957,531) actions de préférence de classe B sans droit de vote, huit cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-seize (887,196) actions de préférence de classe C avec droit de vote, deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent trente-et-une (2,957,531) actions de préférence de classe C sans droit de vote, huit cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-seize (887,196) actions de préférence de classe D avec droit de vote, deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent trente-et-une (2,957,531) actions de préférence de classe D sans droit de vote, huit cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-seize (887,196) actions de préférence de classe E avec droit de vote et deux millions neuf cent

cinquante-sept mille cinq cent trente-et-une (2,957,531) actions de préférence de classe E sans droit de vote ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et de les libérer entièrement par le versement en numéraire de cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze Euros et quatre Cents (153.791,04 EUR), ensemble avec une prime d'émission globale d'un montant de cinq million six cent six mille deux cent huit Euros et quatre-vingt-seize Cents (5.606.208,96 EUR), alloué comme suit:

- un montant de trois cent vingt-trois mille quatre cent treize Euros et treize Cents (323.413,13 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B avec droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C avec droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D avec droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E avec droit de vote souscrites,

- un montant d'un million soixante-dix-huit mille cent-vingt-un Euros et vingt-trois Cents (1.078.121,23 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché respectivement à l'ensemble (i) des nouvelles actions de préférence de classe B sans droit de vote, (ii) des nouvelles actions de préférence de classe C sans droit de vote, (iii) des nouvelles actions de préférence de classe D sans droit de vote, (iv) et des nouvelles actions de préférence de classe E sans droit de vote souscrites et

- soixante-onze Euros et cinquante-deux Cents (71,52 EUR) sera alloué au compte prime d'émission attaché à l'ensemble des nouvelles actions ordinaires souscrites.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Le montant de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-) se trouve dès-présent à la libre disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'une copie du certificat du blocage des fonds émis par la banque tenant le compte bancaire de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire et les Contributeurs ont de plus décidé de réduire le capital social de la société d'un montant de trente-et-un mille Euros (31.000 EUR) de son montant actuel de huit cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (831.995 EUR) à un montant de huit cent mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (800.995 EUR) par l'annulation de la catégorie d'actions ordinaires de classe Z composée de trois millions cent mille actions ordinaires (3.100.000) ayant une valeur nominale d'un cent (0.01 EUR) chacune.

Il est ici précisé que le montant résultant de la réduction de capital sera directement remboursé à Abac Solutions (SCA) SICAR.

Conformément aux dispositions de l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, il est ici rappelé que dans la mesure où la réduction de capital sociale se fait par un remboursement à l'actionnaire, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du présent procès-verbal peuvent, dans les 30 jours à compter de cette publication demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

#### *Septième résolution*

Suite à ce qui a été exposé précédemment et aux résolutions, l'actionnaire et les Contributeurs ont décidé de modifier et reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Global Spares S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est en outre l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.



La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux Classes des Actions Préférentielles (défini ci-dessous) devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives et (ii) toutes sommes à affecter à la(aux) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) tous dividendes auxquels a(ont) droit le(les) détenteur(s) d'Action Ordinaires (défini ci-dessous) et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe des Actions Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme étant positives.

RL = toutes sommes devant être allouées dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tous dividendes auxquels a (ont) droit le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires (défini ci-après) conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit être indiqué sur les Comptes Intérimaires de la Période de Classe correspondante et sera évalué par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- «Liquidités Disponibles» désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, du conseil de gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les endettements ou autres dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- «Montant d'Annulation» désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Classe concernée (ou à la Nouvelle Période).

- «Période de Classe» désigne chacune des périodes suivantes: Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, et Période de Classe E.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe des Actions Préférentielles concernée.

- «Droit au Bénéfice» signifie les dividendes préférentiels des Actions Préférentielles (défini ci-après).

**Art. 6.** Le capital social émis de la Société est de huit cent mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros (800.995 EUR) représenté par quatre-vingt millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (80.099.500) actions d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et divisé en:

- Mille vingt-et-une (1.021) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt-une (8.009.981) actions de préférence de Classe B sans droit de vote (les «Actions NV de Classe B»);
- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de Classe B avec droit de vote (les «Actions V de Classe B» et collectivement avec les Actions NV de Classe B seront définies comme les «Actions de Classe B»);
- Huit million neuf mille neuf cent quatre-vingt une (8.009.981) actions de préférence de Classe C sans droit de vote (les «Actions NV de Classe C»);
- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de Classe C avec droit de vote (les «Actions V de Classe C» et collectivement avec les Actions NV de Classe C seront définies comme les «Actions de Classe C»);
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt une (8.009.981) action de préférence de Classe D sans droit de vote (les «Actions NV de Classe D»);
- Douze millions quatorze mille six cent trente-neuf (12.014.639) actions de préférence de Classe D avec droit de vote (les «Actions V de Classe D» et collectivement avec les Actions NV de Classe D seront définies comme les «Actions de Classe D»);
- Huit millions neuf mille neuf cent quatre-vingt une (8.009.981) actions de préférence de Classe E sans droit de vote (les «Actions NV de Classe E»);
- Douze millions quatorze mille six cent trente-huit (12.014.638) actions de préférence de Classe E avec droit de vote (les «Actions V de Classe E» et collectivement avec les Actions NV de Classe E seront définies comme les «Actions de Classe E»);

Les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D et les Actions de Classe E seront collectivement définies comme les «Actions Préférentielles».

Les Actions NV de Classe B, les Actions NV de Classe C, les Actions NV de Classe D et les Actions NV de Classe E seront collectivement définies comme les «Actions Préférentielles sans Droit de Vote».

Les Actions V de Classe B, les Actions V de Classe C, les Actions V de Classe D et les Actions V de Classe E seront collectivement définies comme les «Actions Préférentielles avec Droit de Vote».

A des fins de clarification, les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont individuellement définies comme une “action” et collectivement comme des “actions”.

En plus du capital social, il pourra être établi des comptes de prime d'émission dans lesquels toute prime d'émission payée par un actionnaire de la Société lors de la souscription de ses propres actions sera transférée (le «Compte de Prime d'Emission Relevant»). Pour les besoins des statuts, les comptes de prime d'émission liés aux détenteurs d'une même classe d'action peuvent être définis comme le compte de prime d'émission de la Classe concernée (le «Compte de Prime d'Emission de la Classe Relevante»).

Le capital social peut être augmenté par l'émission des nouvelles Actions Ordinaires et Actions Préférentielles.

Chaque Action Ordinaire et chaque Action Préférentielle avec Droit de Vote donne droit à un droit de vote.

Chaque Action Préférentielle sans Droit de Vote sera porteur de droits de vote limités, les détenteurs des Actions Préférentielles sans Droit de Vote ayant seulement le droit de voter (chaque Action Préférentielle sans Droit de Vote donnant droit à un vote) dans toutes les assemblées générales convoquées afin de délibérer sur les sujets qui suivent:

- L'émission d'actions portant droits préférentiels.
- La détermination des dividendes préférentiels cumulés attachés aux Actions Préférentielles sans Droit de Vote.
- La conversion des Actions Préférentielles sans Droit de Vote en Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles avec Droit de Vote, selon le cas.
- La réduction du capital social de la Société.
- Tout changement de l'objet social de la Société.
- L'émission d'obligations convertibles.
- La dissolution de la Société avant son terme.
- La conversion de forme légale de la Société en une autre forme légale.

Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote peuvent être émises et perdurer si et seulement si les conditions suivantes sont remplies cumulativement:

- Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote ayant des droits de vote limités tels que mentionnés ci-dessus ne représentent pas plus de la moitié du capital social de la Société.
- Lors de la distribution de bénéfices, les Actions Préférentielles sans Droit de Vote donnent droit à un dividende préférentiel et cumulatif.
- Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote confèrent un droit préférentiel au remboursement de l'apport de l'actionnaire relevant.



Si les conditions ci-dessus cessent d'être remplies, les détenteurs des Actions Préférentielles sans Droit de Vote récupéreront les droits de vote attachés aux Actions Préférentielles avec Droit de Vote ou, si les Actions Préférentielles avec Droit de Vote ont été converties en Actions Ordinaires, les droits de vote attachés aux Actions Ordinaires, selon le cas.

Si, malgré l'existence de bénéfices disponibles à ces fins, les dividendes préférentiels cumulés n'auraient pas, pour quelque raison que ce soit, été entièrement distribués pour une période de deux exercices successifs (et dans la mesure où, à un tel moment, tous les dividendes cumulés auraient dû être entièrement distribués) le(s) détenteur(s) des Actions Préférentielles sans Droit de Vote recouvriraient les droits de votes attachés aux Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles avec Droit de Vote, selon le cas.

Les Actions Préférentielles sans Droit de Vote pourront être converties à tout moment en Actions Préférentielles avec Droit de Vote de leur même classe de lettre, selon le cas, par le biais de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire (des actionnaires) à la majorité requise par les Statuts ou, si les Actions Préférentielles avec Droit de Vote concernées ont déjà été converties en Actions Ordinaires, alors les Actions Préférentielles sans Droit de Vote pourront être converties par selon la même méthode en Actions Ordinaires.

**Art. 7.** La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions. Les rachats d'actions de la Société seront décidés par une résolution de l'actionnaire unique ou, lorsque la Société dispose de plusieurs actionnaires, par des résolutions prises à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société, présent ou représentés lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- Tout rachat d'Achat Préférentielle sans Droit de Vote donnera un droit préférentiel au remboursement de l'apport de l'actionnaire relevant.

- Tout rachat des actions fait par la Société sera fait uniquement à partir des profits distribuables mis en réserve et des réserves disponibles,

- Tout rachat des Actions Préférentielles sans Droit de Vote devra être fait par la Société au montant correspondant à la somme de:

(i) la valeur nominale totale des Actions Préférentielles sans Droit de Vote rachetées,

(ii) la prime d'émission attachée aux Actions Préférentielles sans Droit de Vote rachetées, comprenant le montant alloué de la prime d'émission des Actions Préférentielles sans Droit de Vote à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à 10% du nouveau capital social après rachat; et

(iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore payé

- Les actions rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Une réduction de capital par le rachat d'une Classe d'Actions Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Classe respectives:

- La période pour les Actions de Classe B est la période commençant à la date de la constitution de la Société et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2016 (la «Période de Classe B»).

- La période pour les Actions de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2017 (la «Période de Classe C»).

- La période pour les Actions de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2018 (la «Période de Classe D»).

- La période pour les Actions de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2019 (la «Période de Classe E»).

Dans le cas où une classe des Actions Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) classe(s) d'Actions Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Classe E et les Classes d'Actions Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période de Classe respective viendront dans l'ordre de la Classe B à la Classe E (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées antérieurement).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe d'Action Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Classe suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette Classe de Actions Préférentielles et continuera pour se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) Classe(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société à(aux) l'Actionnaire(s) au prorata de leur participation dans le capital social alloué à cette

(ces) classe(s), en prenant toutefois en compte le Droit NV de Classe A conformément à l'article 18. Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, à retenir, sera déterminé par le conseil d'administration à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le conseil d'administration, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves librement distribuables en partie ou complètement. Pour éviter tout doute, au moment de déterminer et allouer le Montant d'Annulation aux détenteurs de chaque classe(s) d'actions, le conseil d'administration devra toujours prendre en considération le Droit NV de Classe A dans les bénéfices de la société conformément à l'article 18.

**Art. 8.** Sous réserves de restrictions légales ou contractuelles contraires, les actions de la Sociétés sont librement cessibles. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et répondant aux conditions de la Loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 18.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisé et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a. le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b. le nombre d'actions qu'il détient;
- c. chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d. une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e. une case pour chaque résolution à considérer;
- f. une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g. une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h. la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i. la déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul». L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut

être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins deux (2) administrateurs ayant le pouvoir de signature A et au moins un (1) administrateur ayant le pouvoir de signature B, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire dans la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 12.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui devra se situer à Luxembourg.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence ou dans le cas de sa participation à une réunion du conseil d'administration en dehors de Luxembourg, les actionnaires ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions, si cet administrateur est présent à Luxembourg pour cette assemblée.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la convocation doit être donnée deux (2) jours en avance. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au lieu où se trouve le plus grand nombre d'administrateurs présents (étant noté qu'il doit se tenir à Luxembourg) ou si cette condition n'est pas remplie, au lieu où se trouve le Président de l'assemblée (qui doit se trouver à Luxembourg).

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion à condition que toutes décisions soient prises par au moins un (1) administrateur ayant un pouvoir de signature A et un (1) administrateur ayant un pouvoir de signature B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Dans le cas où des décisions urgentes devront être prises, le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 14.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 15.** La Société sera engagée (i) par la signature conjointe d'un administrateur ayant le pouvoir de signature A et d'un administrateur ayant le pouvoir de signature B ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 16.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 17.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs des Actions de Préférence sans Droit de Vote ont droit à un dividende préférentiel fixe cumulé de 0,1% par an, calculé sur la valeur nominale des Actions sans Droit de Vote (le "Dividende Préférentiel NV"). Les Dividendes Préférentiels NV sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels NV de l'année en cours ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Le solde du bénéfice net sera distribué à(aux) actionnaire(s) dans l'ordre suivant (le «Dividende Préférentiel»):

- le(s) détenteur(s) des Actions NV de Classe A aura(auront) droit à un dividende égal à 7 % de la valeur nominale des Actions de Classe A NV;

- le(s) détenteur(s) des Actions NV de Classe B aura(auront) droit à un dividende égal à 8% de la valeur nominale des Actions de Classe B NV;

- le(s) détenteur(s) des Actions V de Classe B aura(auront) droit à un dividende égal à 3% de la valeur nominale des Actions de Classe B V;

- le(s) détenteur(s) des Actions NV de Classe C aura(auront) droit à un dividende égal à 9% de la valeur nominale des Actions de Classe C NV;
- le(s) détenteur(s) des Actions V de Classe C aura(auront) droit à un dividende égal à 4% de la valeur nominale des Actions de Classe C V;
- le(s) détenteur(s) des Actions NV de Classe D aura(auront) droit à un dividende égal à 10% de la valeur nominale des Actions de Classe D NV;
- le(s) détenteur(s) des Actions V de Classe D aura(auront) droit à un dividende égal à 5% de la valeur nominale des Actions de Classe D V;
- le(s) détenteur(s) des Actions NV de Classe E aura(auront) droit à un dividende égal à 11% de la valeur nominale des Actions de Classe E NV;
- le(s) détenteur(s) des Actions NV de Classe E aura(auront) droit à un dividende égal à 6% de la valeur nominale des Actions de Classe E V;
- le(s) détenteur(s) des Actions Ordinaires aura(auront) droit à un dividende égal à 1% de la valeur nominale des d' Actions Ordinaires.

Le solde sera distribué comme suit et conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires:

- Au moment du rachat et de l'annulation d'une classe entière conformément à l'article 7, un pourcentage du Montant d'Annulation correspondant à la participation dans le capital social de la Société des détenteurs des Actions NV de Classe A doit être alloué au(x) détenteur(s) d'Actions NV de Classe A au pro rata de leur participation dans les Actions NV de Classe A (le «Droit NV de Classe A»)
- Le solde restant au(x) détenteurs des Actions Ordinaires

L'administrateur unique où, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes concernant les Actions Préférentielles sans Droit de Vote ("Acompte sur Dividende Préférentiel NV") et Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles avec Droit de Vote ("Acompte sur Dividende Préférentiel") y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le paiement de tels acomptes sur dividendes est premièrement alloué au paiement de l'Acompte sur Dividende Préférentiel NV et doit être fait dans le même ordre qu'exposé ci-dessus. Concernant les acomptes sur dividendes, l'acompte sur dividende est calculé sur une base prorata temporis dépendant du nombre de jour écoulés et sur une base annuelle de 360.

Tout administrateur pourra requérir, à sa seule discrétion, de faire revoir ce bilan intérimaire par un réviseur indépendant aux frais de la Société. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiel de NV doit être limitée aux dividendes cumulés sur les Actions Préférentielles sans Droit de Vote au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Préférentiels se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à la distribution d'Acompte sur Dividende Préférentiel NV. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, selon le cas, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## VII. Liquidation

**Art. 19.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou d'un des actionnaires.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, membres ou non, nommés par les membres qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 20.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 21.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 8.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, L. GAVATZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24938. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140162/1354.

(150152435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

---

**Mojo Digital One GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 198.938.

—  
**STATUTES**

In the year two-thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

mojo.capital, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37 A, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, duly represented by Aymeric, Robine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 18<sup>th</sup> of June 2015.

he said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Form and denomination - Corporate object - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form and Denomination.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Mojo Digital One GP" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"), as amended, as well as by these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.**

2.1. The object of the Company is the acquisition and holding of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations.

2.2. The Company may in particular be appointed and act as general partner with unlimited liability (associé commandité) of one or several special, common or corporate limited partnership(s) (société en commandite spéciale, société en commandite simple ou société en commandite par actions) qualifying or not as alternative investment fund(s).

2.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object. In particular, the Company may appoint a manager (gérant) in compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to manage Mojo Digital One and/or Mojo Digital One CV.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is formed for an unlimited duration.

3.2. Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of its municipality by a resolution of the board of managers of the

Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1. The Company has a nominal share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased through the issuance of shares, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In no case may the share capital be reduced to an amount lower than twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. A shareholders register shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### Art. 7. Transfer of shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

## III. General meetings of shareholders

### Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

8.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4. If there are not more than twenty-five (25) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5. If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

### Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing more than one half of the total issued share capital of the Company.

9.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and



(ii) to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **IV. Management**

##### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a board of managers composed by one or more managers, whose managers need not be shareholders of the Company.

10.2. The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine the term of their office.

10.3. A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.4. Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

##### **Art. 11. Meetings of the board of managers of the Company.**

11.1. The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of managers of the Company shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting (which will be a business day).

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

11.5. Any member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing a proxy, who must also be member of the board of managers.

11.6. Any manager may participate in a meeting of the board of managers of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of managers of the Company can deliberate and/or act validly only if a majority of the Company's managers are present or represented at the meeting of the board of managers of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present at such meeting.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the managers by such means as is, for example, described in Article 11.6. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every manager (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

##### **Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

**Art. 13. Powers of the board of managers of the Company.** All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

##### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1. The board of managers of the Company is authorized to appoint any person, either manager or not, or any entity, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

14.2. The board of managers may establish one (1) or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks and remunerations.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two managers of the Company, or (ii) in case of a single manager by the sole manager or by (iii) the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.**

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 18. Financial information.**

18.1. The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30 April following the end of each financial year.

18.2. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

18.3. The Company shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles (Luxembourg GAAP).

**Art. 19. Allocation of profits.**

19.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

19.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

19.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

19.4. The dividends may be paid in euro (EUR) or any other currency selected by the board of managers of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution and liquidation.**

20.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Law.

20.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provisions

**Art. 21. Access to books and files of the Company.** Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

**Art. 22. Applicable laws.** All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement which may be entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

The first annual general meeting of the Company will be held in 2016 in accordance with Article 8.2.

### *Subscription and Payment*

mojo.capital, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Expenses*

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Company as a result of the present deed amount approximately to one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company has adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Matthias Ummenhofer, born in Schwäbisch Gmund, Germany on 14 august 1966, with professional address at 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Ms. Carmel Mc Govern, born in Dublin, Ireland on 29 April 1971, with professional address at 27, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Alexander James Bermingham, born in Sheffield, Great Britain on 19 December 1972, with professional address at 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The registered office of the Company is set at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

mojo.capital, une société anonyme constituée et existante suivant les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 37 A avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, dûment représenté par Aymeric Robine, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## **I. Forme et dénomination - Objet social - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Mojo Digital One GP" (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

### **Art. 2. Objet social.**

2.1. L'objet de la Société est la prise et détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

2.2. La Société peut, en particulier être nommée et agir en tant qu'associé commandité avec une responsabilité illimitée d'une ou plusieurs sociétés en commandite spéciale, sociétés en commandite simple ou sociétés en commandite par actions, ayant ou non la qualification de fonds d'investissement alternatif(s).

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. Plus particulièrement, la Société peut nommer un gérant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg pour la gestion de Mojo Digital One et/ou de Mojo Digital One CV.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'article 20, la Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés dans la forme requise pour les modifications des Statuts.

3.4. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'incapacité, d'insolvabilité, de faillite ou tout évènement similaire affectant un ou de plusieurs associés de la Société.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. La Société a un capital social nominal de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérée.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté par l'émission de parts sociales, ou réduit, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Le capital social ne saurait en aucun cas être réduit à un montant inférieur à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont et resteront sous la forme nominative.

6.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes, augmentée du montant de prime d'émission, le cas échéant, payé pour cette part sociale.

6.3. Un registre des associés devra être conservé au siège social de la Société où il sera tenu à disposition pour inspection par tout associé. Un tel registre devra faire figurer le nom de chaque associé, sa résidence ou domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant payé pour chacune de ces parts sociales ainsi que tout transfert de parts sociales et les dates de transfert. La propriété des parts sociales sera établi par l'inscription dans ce registre.

6.4. La Société pourra racheter ses propres parts sociales à condition que la Société dispose de suffisamment de réserves distribuables à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **Art. 7. Transfert de parts sociales.**

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales aux tiers est soumise à approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.2. Pour tout autre sujet, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

### **III. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 8. Assemblées générales des associés de la Société.**

8.1. Toute assemblée des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. L'assemblée dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, effectuer ou approuver tout acte et opérations en relation avec la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des associés se tient au Luxembourg au siège social de la Société dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

8.3. Les autres assemblées des associés de la Société se tiennent en lieu et date spécifiés par leur convocations respectives

8.4. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés les décisions des associés peuvent être prises par voie de résolution circulaire, dont une version écrite doit être envoyée le cas échéant à tous les associés en original, par télécopie, ou e-mail. Les associés émettent leurs votes par signatures de la résolution circulaire. Les signature des associés peuvent figurer sur une ou plusieurs copies d'une résolution identique et sont valables en lettre ou télécopie.

8.5. Si il n'y a qu'un associé unique dans la Société; l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique prennent la forme de résolutions écrites exécutées par ou pour le compte de l'associé unique.

#### **Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations et Convocations.**

9.1. Les délais de convocations et le quorum requis par la loi régissent la convocation ainsi que le déroulement des assemblées des associés de la Société, sauf dispositions contraires dans les présents statuts.

9.2 Chaque part sociale donne droit à un vote.

9.3. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

9.4. Les associés ne peuvent valablement adopter de résolutions concernant les points suivants sans le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société:

(i) modifier, altérer, amender altérer ou abroger (y compris tout amendement, altération, abrogation résultant d'une fusion, d'une consolidation ou opérations de regroupement d'entreprises similaires) toute disposition des Statuts; et

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société.

9.5. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

9.6. Un associé peut agir lors de toute assemblée des associés de la Société par le biais de procurations donnée à autre personne en tant que mandataire établies par écrit sous forme originale, par télécopie, email ou telex.

9.7. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés de la Société, et estiment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

### **IV. Gérance**

#### **Art. 10. Gérance.**

10.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants, dont les gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société.

10.2. Les gérants sont nommés par une résolution des associés de la Société prise lors d'une assemblée générale, qui fixe également la durée de leur mandat.

10.3. Les gérants sont révocables et/ou remplaçables à tout moment, avec ou sans raison (ad nutum), par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

10.4. Les gérants sont rééligibles. En cas de vacance de l'office de gérant, l'assemblée générale des associés devra être convoquée le plus tôt possible dans le but de nommer un nouveau gérant.

#### **Art. 11. Réunion du conseil de gérance de la Société.**

11.1. Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire (qui peut ne pas être un gérant) qui est responsable de la conservation des procès-verbaux du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés de la Société.

11.2. Le conseil de gérance doit se réunir sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui doit, en principe, être au Luxembourg.

11.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance (en jour ouvrable).

11.4. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas



exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

11.5. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

11.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.7. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors des réunions du conseil de gérance.

11.8. Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être adoptée par écrit, dans la mesure où une telle résolution est précédée d'une délibération des gérants dans les formes prévues, par exemple, à l'article 11.6. De telles résolutions doivent se composer d'un ou plusieurs documents contenant toutes les décisions et signées par tous les gérants (résolution circulaire). La date est celle de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président du conseil de gérance qui a présidé à ladite réunion ou par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

12.2. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourraient être produits lors d'une procédure judiciaire ou autre doivent être signées par le secrétaire (s'il y en a un) ou par tout gérant de la Société.

**Art. 13. Pouvoir du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux assemblées générale des associés de la Société sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoir.**

14.1. Le conseil de gérance est autorisé à nommer toute personne, gérant ou non, ou toute entité, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés, dans le but d'accomplir toute fonction spécifique à tous les niveaux au sein de la Société.

14.2. Le conseil de gérance peut mettre en place un (1) ou plusieurs comités internes et détermine leur composition, ainsi que leurs fonctions détaillées et leurs rémunérations.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou (ii) en cas d'un seul gérant par la signature du gérant unique ou par (iii) la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêts.**

16.1. Aucun contrat ou transaction liant la Société et toute autre société ou entreprise ne devra être affecté ou invalidé par le fait que l'un ou plus des gérants ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt dans ou est gérant, associé, fondé de pouvoir, ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

16.2. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplit les fonctions d'administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec lequel la Société doit contracter ou entrer en relation d'affaire ne pourra pas pour autant être interdit de délibérer ou de voter des questions concernant ladite convention ou lesdites affaires en raison de cette seule filiation à une autre société ou un autre groupe.

16.3. Au cas où un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil de gérance doit prendre, ce gérant ou fondé de pouvoir doit faire connaître au conseil de gérance de la Société son conflit d'intérêt et ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit gérant ou fondé de pouvoir seront rapportés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra notifier cette affaire.

### **V. Comptes annuels - Allocation des bénéfices**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 18. Information financière.**

18.1. La Société doit fournir à chaque associé une copie des comptes annuels pour chaque exercice social le 30 avril suivant la clôture de chaque exercice social.

18.2. La Société doit fournir à chaque associé toutes informations disponibles en relation avec elle qui peuvent raisonnablement être requises par un associé en vue de satisfaire aux obligations de notifications fiscales et légales du groupe de sociétés auquel il appartient. De telles informations incluent, sans limitation, les déclarations fiscales, les reçus, les recettes, les relevés bancaires, les livres et autres registres de la Société.



18.3. La Société doit établir ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis à Luxembourg (Luxembourg GAAP).

#### **Art. 19. Allocation des bénéfices.**

19.1. Le bénéfice brut de la Société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux des amortissements et des dépenses représente le bénéfice net. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

19.2. L'assemblée générale des associés de la Société décide de façon discrétionnaire de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peu, plus particulièrement, décider d'allouer ces bénéfices au paiement de dividende, d'un transfert à la réserve ou d'un report à nouveau.

19.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le conseil de gérance doit établir un état, un inventaire, ou un rapport des comptes;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par l'assemblée générales des associés; et

(iv) il est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

19.4. Les dividendes sont payables en euro (EUR) ou tout autre devise choisie par le conseil de gérance et sont payés en lieu et place déterminés par le conseil de gérance.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 20. Dissolution - Liquidation.**

20.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ayant pour objet la décision d'une telle liquidation. L'assemblée générale détermine en outre les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La liquidation est régie est effectuée conformément aux dispositions de la Loi.

20.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales que chaque associé détient dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

**Art. 21. Accès aux livres et documents de la Société.** Chaque associé et son commissaire aux comptes, ou tout autre personne nommée par l'associé à l'encontre duquel la Société n'a pas d'objection raisonnable, peut, durant les heures normales d'ouvertures, avoir accès aux bureaux, bâtiments et sites de la Société, et a également le droit d'inspecter et auditer à ses propres frais tous les livres et registres ainsi que de vérifier tous les possessions détenues par la Société.

**Art. 22. Lois applicables.** Toutes questions qui ne seraient pas expressément régies par les présents Statuts sont traitées conformément à la Loi ainsi qu'à toute convention pouvant être conclu au cours du temps par les associés, sous réserve de dispositions d'ordre public de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale de la Société sera tenue au Luxembourg en 2016 conformément à l'article 8.2.

#### *Souscription et paiement*

mojo.capital, susmentionné et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui devront être alloués au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui en a attesté expressément.

#### *Frais*

Les parties comparantes déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à 3;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéfinie:

Monsieur Matthias Ummenhofer, né à Schwäbisch Gmund, Allemagne le 14 août 1966, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Madame Carmel Mc Govern, née à Dublin, Irlande le 29 avril 1971, dont l'adresse professionnelle est 27, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Monsieur Alexander James Bermingham, né à Sheffield, Grande-Bretagne le 19 décembre 1972, , dont l'adresse professionnelle est 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Le siège social de la Société est établi au 7, Rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Robine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juin 2015. 2LAC/2015/14352. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131316/501.

(150143010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

#### **Mojo Digital One GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 198.938.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

mojo.capital, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37, A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B198.194,

here represented by Mr. Aymeric, Robine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy with the relation 2LAC/2015/14352, given in Luxembourg, on the 18<sup>th</sup> of June 2015,

which proxy remained attached and have been registered with the incorporation deed of the company named Mojo Digital One GP, société à responsabilité limitée, with registered office at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, signed on June 18<sup>th</sup>, 2015, before Maître Martine SCHAEFFER, deed number 1416/2015 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils 2, on June 29<sup>th</sup>, 2015 with the relation 2LAC/2015/14352, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The appearing party representing the entire share capital of the Company and being the sole shareholder, explained to the notary that the registered office was set by mistake at 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel and therefore asked to amend the address of the registered office of the Company as follows:

7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg.

Due to this error, the registered office in Article 4.1. of the Articles of Incorporation was wrong mentioned as Luxembourg instead of Niederanven.

As a consequence Article 4.1. should read in its English version as follows:

“ **4.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of its municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.” The appearing party require the undersigned notary to make this rectification and to file a notice at the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU:

mojo.capital, une société anonyme constituée et existante suivant les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 37, A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198.194,

représentée par Monsieur Aymeric Robine, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous la relation 2LAC/2015/14352 donnée à Luxembourg le 18 juin 2015,

laquelle procuration est restée annexée et a été enregistrée avec l'acte de constitution de la société Mojo Digital One GP, société à responsabilité limitée, avec siège social au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, signé le 18 juin 2015 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 1416/2015 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils 2, le 29 juin 2015 sous la relation 2LAC/2015/14352, non encore déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, en sa qualité d'associé unique, a expliqué au notaire que le siège social a été fixé par erreur au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel et en conséquence a demandé de modifier l'adresse du siège social de la Société comme suit:

7, Rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg.

Suite à cet erreur matérielle, le siège social de la société à l'article 4.1. des statuts a été érronément indiqué comme Luxembourg au lieu de Niederanven.

En conséquence l'Article 4.1. des statuts doit être lu en sa version française comme suit:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Les parties comparantes requièrent le notaire de faire cette rectification et accomplir toutes formalités y relatives auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Robine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. 2LAC/2015/16943. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131317/79.

(150143010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

### **Thematic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.988.

L'an deux mille quinze, le dix août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Thematic SICAV (la «Société») une Société d'Investissement à Capital Variable, ayant son siège social

au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 171.988, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2012 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2612 du 22 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie Glane demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Buisseret demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Cromlin demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Fusion du compartiment Thematic SICAV - World Equities au sein du compartiment Degroof Equities Europe Behavioral Value de la société d'investissement Degroof Equities;

2. Dissolution sans liquidation de Thematic SICAV par suite de l'opération de fusion;

3. Divers.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs le 6 juillet 2015 et le 23 juillet 2015 et publiés aux mêmes dates dans le Luxemburger Wort, le Tageblatt et le Mémorial.

Un exemplaire de ces convocations a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 12.413,405 actions en circulation, 12 actions soit 0,096 % du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée ayant le même ordre du jour tenue devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 2015 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence. La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend ensuite la résolution unique suivante:

#### *Résolution unique:*

L'assemblée décide avec 12 votes en faveur et 0 votes contre d'approuver, conformément aux termes du projet commun de fusion du 13 mai 2015, la fusion du compartiment Thematic SICAV World Equities au sein du compartiment Degroof Equities Europe Behavioral Value de la société d'investissement Degroof Equities.

Conformément à l'article 66 (4) de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, le notaire instrumentant retient dans les présentes la date du 10 août 2015 comme date effective de la fusion du compartiment Thematic SICAV-World Equities au sein du compartiment Degroof Equities Europe Behavioral Value de la société d'investissement Degroof Equities, date à laquelle la société Thematic SICAV cessera par conséquence d'exister.

Les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à son ancien siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. GLANE, P. BUISSERET, L. CROMLIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26578. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153139/61.

(150167877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

**AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Les mandats de tous les administrateurs sont venus à échéance lors de l'assemblée générale tenue le 30 juin 2015. L'assemblée a décidé de renouveler les mandats de:

- M. Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- M. Frédéric LANG, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,
- Mme Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 51 John Kennedylaan, B-9042 Gent.

Leurs mandats sont renouvelés pour une période de six (6) ans et expireront à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021 approuvant les comptes annuels 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131397/17.

(150142820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.806.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131409/9.

(150142181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**An-Ca.Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9976 Sassel, Maison 8.  
R.C.S. Luxembourg B 83.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131410/9.

(150141654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**AN-NET Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 5, rue d'Ospem.  
R.C.S. Luxembourg B 144.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131411/9.

(150141650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**MKV Aquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 189.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MKV Acquisition S.à r.l.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015132084/11.

(150142564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

---

**Ciresia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.688.

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Jessy Bouché, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme CIREZIA, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 150.688, en vertu de pouvoirs lui conférés suivant les résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 16 juillet 2015, dont une copie se trouve ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 2015, les conseils d'administration de la société anonyme CIREZIA, pré-désignée, («la société absorbante»),

et des sociétés anonymes BRIDGE DEVELOPMENT CORP II S.A., ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 116.050, et SEPIM S.A., ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 114.082, («les sociétés absorbées»),

ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société CIREZIA absorbe les sociétés BRIDGE DEVELOPMENT CORP II S.A. et SEPIM S.A..

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1494 du 13 juin 2015.

Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion.

2.- La comparante déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir de 13 juillet 2015 et les sociétés absorbées BRIDGE DEVELOPMENT CORP II S.A. et SEPIM S.A. ont donc définitivement cessé d'exister.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015132734/43.

(150143594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

**Catolex, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5215 Sandweiler, 4, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 146.494.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132719/9.

(150143305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.